



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°25/2023

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 21 septembre 2023 par la société S.E.I. domicilié au 20 boulevard de la République 92210 SAINT CLOUD,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 09/10/2023 au 15/10/2023,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de travaux de réparations de la conduite télécom sur trottoirs, un empiétement sur chaussée sera effectué du 9 avenue de la Jousserie au 20 avenue de la Jousserie du 09/10/2023 au 15/10/2023.

ARTICLE 2 : Tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à Angervilliers, le 25 septembre 2023

Madame le Maire,


Dany BOYER